



La lettre d'AFRISTAT

Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne

NUMERO 1
SEPTEMBRE
1996

EDITORIAL

SOMMAIRE

NOUVELLES
DE LA MISE EN PLACE
D'AFRISTAT

2

LES PREMIÈRES
ACTIVITES
TECHNIQUES

5

AFRISTAT
RECRUTE

8

L'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT) organisme international créé en vue du renforcement des capacités statistiques des Etats membres a démarré ses activités à son siège à Bamako (Mali) le 2 janvier 1996.

A ce jour, 14 Etats sont membres d'AFRISTAT : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Equatoriale, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Togo. Tout Etat d'Afrique subsaharienne ou de l'Océan Indien peut devenir membre d'AFRISTAT (article 5 du traité constitutif).

Le premier semestre de cette année a été consacré pour l'essentiel à l'implantation physique de l'Observatoire et à l'organisation des premières réunions statutaires : Comité de Direction au mois de février et Conseil des Ministres en avril. Il a également été marqué par le démarrage des activités techniques.

Ce premier numéro de *La lettre d'AFRISTAT* retrace brièvement les premiers mois de fonctionnement de cette jeune institution et indique les perspectives à court et moyen termes.

La lettre d'AFRISTAT inaugure une série de publications dont les contours seront précisés au cours des prochains mois. Son objectif est de faire le point, trois fois par an, sur les activités d'AFRISTAT et ses relations avec ses partenaires régionaux (au premier rang desquels figurent les instituts nationaux de statistique des Etats membres) et non régionaux. Au delà de l'aspect information, *La lettre d'AFRISTAT* visé aussi à contribuer au renforcement de la coordination des activités statistiques en Afrique Subsaharienne.

Lamine DIOP
Directeur général

ADRESSE

BP E 1600

Bamako Mali

Tél. (223) 23 55 00

23 55 80

Fax (223) 22 11 40

Nouvelles de la mise en place d'AFRISTAT



*Les locaux
d'AFRISTAT
à Bamako*

1. Implantation physique

AFRISTAT a démarré ses activités à son siège à Bamako (Mali) le 2 janvier 1996 avec l'arrivée d'une petite équipe composée de Messieurs Lamine DIOP, Directeur Général et Alain BRILLEAU, Assistant technique français, expert en statistiques des prix.

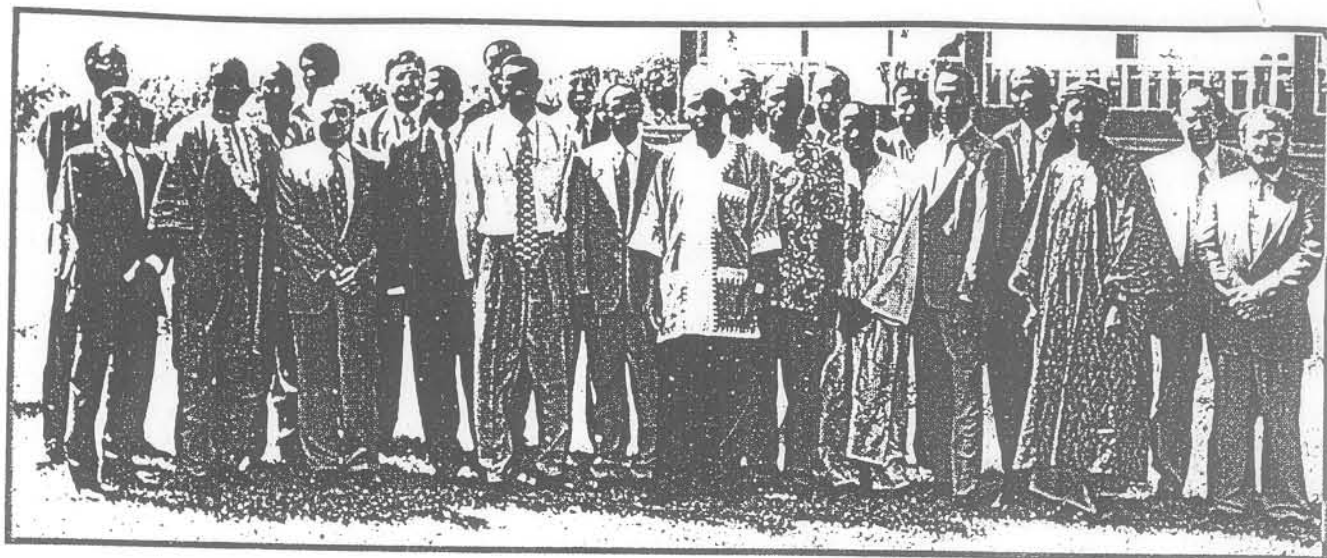
Les travaux d'aménagement des locaux (mis à disposition par le gouvernement du Mali) qui ont commencé au mois de février se sont achevés au début du mois d'avril, ce qui a permis à l'équipe assistée par une secrétaire et un chauffeur de s'installer le 4 avril 1996.

L'essentiel des équipements nécessaires à un bon fonctionnement sont maintenant en place.

2. Ratification du traité et accord de siège

Le traité portant création d'AFRISTAT qui a été signé à Abidjan (Côte d'Ivoire) le 21 septembre 1993 est entré en vigueur au cours du mois de mai 1996 après le dépôt auprès du gouvernement malien des instruments de ratification par les 7 Etats signataires suivants : Guinée Equatoriale, Sénégal, Mali, Burkina Faso, République Centrafricaine, Togo et Niger. Trois autres pays (Cameroun, Tchad et Côte d'Ivoire) ont également ratifié le traité mais n'ont pas encore déposé leurs instruments de ratification. Enfin, les Conseils des Ministres du Bénin, des Comores et du Congo ont également approuvé les projets de loi de ratification.

Quant à l'accord de siège entre AFRISTAT et le gouvernement de la République du Mali, sa signature est imminente.



Les participants à la première réunion du Comité de Direction

3. Premières réunions des organes statutaires

Deux des organes prévus par le Traité se sont déjà réunis au cours du premier semestre de cette année : il s'agit du Comité de direction et du Conseil des Ministres.

3.1. Réunion du Comité de direction

La première réunion du Comité de direction a eu lieu les 26 et 27 février 1996 à Bamako. Des représentants de douze des quatorze Etats signataires du Traité ainsi que ceux de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), de la Banque des Etats d'Afrique Centrale (BEAC) et de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) y ont participé. Des observateurs du Ministère français de la Coopération, de l'INSEE, de la Caisse Française de Développement et d'EUROSTAT ont également pris part aux travaux du Comité.

Le Comité a porté à sa présidence, pour un mandat de deux ans, Monsieur Joseph TEDOU, Directeur de la Statistique et de la Comptabilité Nationale du Cameroun. Il a approuvé le rapport d'activités de la Direction Générale et adopté le programme de travail 1996 qui s'articule autour des priorités suivantes : les statistiques des prix, la comptabilité nationale (y inclus les données sur le secteur informel) et les statistiques d'entreprises.

Le Comité a approuvé le schéma de financement d'AFRISTAT et a pris les dispositions nécessaires pour la mise en place rapide des autres organes d'AFRISTAT (Conseil Scientifique, Comité de sélection des Experts, Commission de Contrôle de l'exécution du budget).

3.2. Réunion du Conseil des Ministres

La première réunion du Conseil des Ministres d'AFRISTAT s'est tenue le 18 avril 1996 à N'Djaména (Tchad) en marge de la réunion semestrielle des Ministres de l'Economie et des Finances de la Zone Franc. Les 14 Etats signataires du Traité portant création d'AFRISTAT étaient représentés.

Le Conseil des Ministres a élu comme Président, pour un mandat de deux ans, Monsieur Soumaïla CISSE, Ministre des Finances et du Commerce du Mali. Le Conseil a adopté à l'unanimité un relevé de décisions dont les points saillants sont les suivants :

1. Concernant l'état d'avancement des procédures de ratification du Traité :

Le Conseil s'est fixé comme objectif le dépôt auprès du gouvernement malien, des instruments de ratification de l'ensemble des Etats avant le 31 décembre 1996.

2. Concernant le financement d'AFRISTAT :

Le Conseil invite les Etats membres à verser leur quote part au capital du Fonds AFRISTAT le plus tôt possible et au plus tard le 31 janvier 1997.

Il a également lancé un appel aux bailleurs de fonds autres que la France, pour qu'ils participent au financement des activités de l'Observatoire.

4. Financement

Le schéma de financement d'AFRISTAT a été approuvé par le Comité de direction lors de sa première réunion (voir point 3.1).

Pour la phase transitoire qui couvre les deux premières années de fonctionnement d'AFRISTAT (1996-1997), le Ministère français de la Coopération a accordé une subvention de 300 millions de francs CFA. Par ailleurs, la mise en œuvre du programme de travail 1997-1998 a fait l'objet d'un projet intitulé PROSMIC dont le financement a été demandé au mois de juin 1996 à l'Union Européenne.

En période de croisière le budget de fonctionnement courant (qui couvre entre autres les salaires du personnel, les missions d'appui des experts d'AFRISTAT dans les Etats membres, les réunions des groupes d'experts des Etats membres, les réunions statutaires, ainsi que les provisions pour le renouvellement des équipements) est évalué à 440 millions de francs CFA par an.

Le financement de cette première phase de croisière (1998-2005) doit être obtenu à partir des revenus du Fonds AFRISTAT qui est en cours de constitution. Ce fonds d'un montant de 3,35 milliards de francs CFA sera abondé pour l'équivalent de 1,5 milliard de francs CFA par la France et pour 1,85 milliard de francs CFA par les Etats membres d'AFRISTAT, la quote-part de chacun des 14 Etats étant égale à 132,145 millions de francs CFA, soit environ 260 000 dollars US. La gestion du Fonds est confiée à la Caisse Française de Développement (CFD).

Toute augmentation du capital du Fonds AFRISTAT sera la bienvenue car elle permettra soit d'allonger la durée de la première phase (1998-2005), soit de réaliser plus de projets au bénéfice des Etats membres, soit enfin de disposer en 2005 d'une partie du capital initial pour la recapitalisation du Fonds.

Enfin, le financement de projets de développement spécifiques (amélioration de la production et de la diffusion de l'information économique et sociale dans des secteurs spécifiques, formation continue des cadres, enquêtes harmonisées, tests de méthodes nouvelles...) pourra faire l'objet de requêtes ad hoc soumises aux bailleurs de fonds.

Pour en revenir au Fonds AFRISTAT, le Mali a déjà versé la moitié de sa quote part du capital. D'autres Etats membres viennent de confirmer leur engagement à prendre dès maintenant les dispositions nécessaires pour le versement de leur quote part avant la date du 31 janvier 1997 fixée par le Conseil des Ministres d'AFRISTAT.

5. Mise en place du personnel :

5.1. Le personnel en place

Deux experts sont en place depuis janvier 1996 :

- Monsieur Lamine DIOP, sénégalais, 51 ans a été nommé Directeur Général d'AFRISTAT par le Conseil des Ministres des Finances de la Zone Franc lors de sa réunion à Brazzaville (Congo) le 15 septembre 1994. Il est Ingénieur statisticien économiste, diplômé du CESD-Paris en 1970. Ancien Directeur de la statistique du Sénégal, il a dirigé le CESD-Paris (Centre Européen de formation des statisticiens économistes des pays en voie de développement) de septembre 1980 à septembre 1994.

- Monsieur Alain BRILLEAU, français, 44 ans, a été recruté comme expert en statistiques des prix au titre de l'assistance technique française. Il est attaché principal de l'INSEE. Il a travaillé : de 1975 à 1976, au service des statistiques agricoles du Ministère de l'Agriculture du Cameroun ; de 1977 à 1982, à l'Institut de Statistique, de Planification et d'Economie Appliquée (ISPEA) de Yaoundé ; de 1983 à 1987, à l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) du Burkina Faso ; de 1988 à 1992, au Projet Diagnostic Permanent du Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) à Ouagadougou ; de 1993 à 1995, à la Division Etudes et Méthodes Statistiques pour le Développement de l'INSEE en France.

5.2. Le personnel à recruter

AFRISTAT doit compter à terme douze experts. Quatre experts (le directeur général adjoint, un expert en comptabilité nationale, et deux experts de l'assistance technique française (un comptable national et un statisticien d'entreprises) vont être recrutés durant les douze prochains mois. Les six derniers experts entreront en fonction durant le deuxième semestre 1997 et le premier semestre 1998.

Les avis de recrutement pour les deux premiers experts ont été lancés en juin 1996. La date de clôture du recrutement a été fixée au 15 novembre 1996. L'expert en comptabilité nationale doit entrer en fonction le 1er janvier 1997 et le Directeur général adjoint le 1er juillet 1997.

Le recrutement des deux assistants techniques français est en cours.

Enfin, un plan d'africanisation progressive de tous les postes d'experts a été élaboré.

LES PREMIERES ACTIVITES TECHNIQUES

1. Etude sur l'état du système statistique dans les Etats membres d'AFRISTAT

A la demande du Comité de Direction, AFRISTAT va effectuer une étude sur l'état des systèmes statistiques nationaux des Etats membres et leurs perspectives de développement.

En premier lieu, sera réalisée une enquête auprès des Directions des Instituts Nationaux de Statistique (INS) des quatorze pays (le sigle INS désignant le service national de la statistique, indépendamment de son statut).

Les thèmes abordés dans cette enquête sont : la description du système statistique national, sa production, les observations sur son fonctionnement, les projets du système statistique national, l'informatique de l'INS, ses expériences généralisables à d'autres INS.

Cette enquête doit permettre de faire un bilan détaillé de l'existant au moment du démarrage des activités d'AFRISTAT. Elle pourrait être renouvelée régulièrement selon une périodicité à déterminer.

Le questionnaire a été envoyé en août 1996 aux INS qui doivent le retourner en octobre 1996.

Le rapport provisoire de l'enquête doit être présenté au Conseil Scientifique d'AFRISTAT pour aboutir à une proposition de programme statistique minimum commun.

2. Projet Prix UEMOA

Le projet "Harmonisation des indices des prix à la consommation dans les pays de l'UEMOA" s'inscrit dans le cadre du processus d'intégration des pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal et Togo).

L'objectif final du projet est de fournir aux utilisateurs et en particulier aux Gouvernements et à la Commission de l'UEMOA des informations fiables et harmonisées sur l'évolution mensuelle des prix à la consommation dans chacun des sept pays de la région, de façon à améliorer le dispositif statistique nécessaire à l'élaboration des politiques économiques et à leur coordination au niveau régional.

Les principaux résultats attendus du projet sont les suivants :

- mise en place d'une méthodologie de collecte des prix améliorée,
- estimation d'une nouvelle structure des dépenses des ménages après la dévaluation du Franc CFA,
- élaboration d'un nouveau panier basé sur la

nomenclature du Système de Comptabilité Nationale des Nations Unies,

- mise en oeuvre d'une méthode de traitement harmonisée à l'aide du logiciel CHAPO (Calcul Harmonisé des Prix par Ordinateur), permettant le calcul d'indices comparables entre eux, tant au niveau global qu'à ceux des fonctions et groupes de consommation,

- publication et diffusion mensuelle des indices de prix à la consommation.

La réalisation du projet est du ressort, au niveau de chacun des sept pays, de l'Institut National de la Statistique. La coordination du projet au niveau régional, est assurée par la Commission de l'UEMOA et la BCEAO. Le projet est financé par la Commission des Communautés Européennes et le Ministère Français de la Coopération, la coordination budgétaire étant assurée par EuroCost. EUROSTAT, l'INSEE et depuis janvier 1996 AFRISTAT apportent un important appui méthodologique et technique au projet.

Les principales activités menées dans le cadre de ce projet ont été les suivantes :

- adoption du programme de travail et des " fondements méthodologiques de l'indice des prix harmonisé " lors d'une réunion à Dakar en mars 1995,
- élaboration du logiciel CHAPO par des informaticiens d'EuroCost, à partir du Cahier des charges informatiques rédigé par les experts " Prix ",
- réalisation des enquêtes sur les dépenses des ménages dans les sept pays durant le deuxième trimestre 1996,
- collecte des prix de base et saisie des données pour l'indice harmonisé selon la nouvelle méthodologie, depuis janvier 1996.

Il est prévu que chaque INS dispose à partir du mois de janvier 1997 du nouvel indice rénové et harmonisé et que ce nouvel indice puisse remplacer l'ancien durant le deuxième trimestre 1997. Pour atteindre cet objectif, les principales actions suivantes sont encore à mener en 1996 :

au niveau de la composante enquête,

- traitement des données et confrontation des résultats des sept pays lors de deux séminaires devant se tenir l'un dans les locaux d'AFRISTAT à Bamako et l'autre à Ouagadougou durant le quatrième trimestre 1996,

- mise à disposition, en décembre 1996, des nouvelles pondérations pour l'indice,

au niveau de la composante prix,

- collecte des prix de base durant toute l'année 1996,
- initiation à l'ensemble du logiciel CHAPO avec en particulier un séminaire en décembre 1996,
- mise au point définitive de l'indice durant le mois de décembre 1996.

3. Préparation du projet PROSMIC

Le projet d'appui à l'adoption et à la mise en œuvre d'un programme statistique minimum commun (Projet PROSMIC) a pour objectif de permettre aux systèmes statistiques nationaux des Etats bénéficiaires de renforcer leurs capacités d'organisation et de gestion afin de produire et diffuser, à partir d'un programme statistique minimum et soutenable à moyen terme (5 ans) et de méthodologies et nomenclatures harmonisées, les statistiques fiables et à jour nécessaires aux prises de décisions au niveau national et à ceux des deux unions économiques régionales que constituent l'UEMOA et la CEMAC (Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale).

Ce projet, d'une durée de deux ans et qui sera exécuté par AFRISTAT pour le compte des Etats bénéficiaires, comprend trois composantes portant respectivement sur :

- le renforcement des capacités d'organisation, de programmation et de gestion des systèmes statistiques nationaux,
- la définition d'un programme de travail commun pour harmoniser les nomenclatures statistiques utilisées dans les Etats bénéficiaires,
- l'appui à l'adaptation et à la mise en œuvre du nouveau Système de Comptabilité Nationale (SCN de 1993).

Le document de projet a été envoyé en juin 1996 à la Direction Générale du Développement de la Commission des Communautés Européennes.

4. Préparation du projet

Prix CEMAC

Lors de sa première réunion tenue à Bamako en février 1996, le Comité de Direction d'AFRISTAT a souhaité qu'un projet d'harmonisation des indices de prix dans les pays d'Afrique Centrale (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et Tchad) puisse être mis en œuvre en suivant l'expérience développée dans les pays de l'UEMOA.

Les termes de référence du projet ont été initiés. Ce projet se déroulera en deux phases : la première consistera à évaluer l'existant (au niveau méthodologie et moyens humains, matériels et financiers) et à préparer la deuxième phase qui aura pour objet de réaliser une enquête sur les dépenses des ménages et à mettre en place le nouvel indice harmonisé.

Ce projet sera soumis aux bailleurs de fonds (Union Européenne et France) avant la fin de cette année.

5. Préparation du séminaire sur les statistiques du secteur informel en Afrique

A la demande du Comité de Direction, AFRISTAT participe à l'organisation d'un séminaire sur les statistiques du secteur informel dans les pays d'Afrique Subsaharienne et de l'Océan Indien, aux côtés des institutions suivantes : EUROSTAT, l'Overseas Development Administration (ODA), l'INSEE, l'ORSTOM et DIAL. Le séminaire aura lieu du 10 au 14 mars 1997 à Bamako.

Le séminaire s'adresse à deux types de spécialistes :

- d'une part les producteurs de données sur le secteur informel, qui ont une vision statistique de la question,
- d'autre part les utilisateurs de ces mêmes données, pris dans l'acception la plus large du terme.

Il a un champ géographique différent de celui d'AFRISTAT (les participants viendront de plusieurs pays africains francophones, anglophones et lusophones).

Les objectifs du séminaire sont :

- faire le point sur l'état des connaissances en matière de statistiques sur le secteur informel et les petites entreprises afin que le savoir faire acquis dans ce domaine puisse être capitalisé,
- déboucher sur des recommandations en vue d'harmoniser concepts, nomenclatures, méthodologies et indicateurs et préciser les modalités d'intégration du secteur informel dans la comptabilité nationale,
- promouvoir le développement de la coopération sud-sud en matière de statistiques sur le secteur informel.

Missions réalisées par les experts d'AFRISTAT

M. Lamine DIOP

Addis Abeba

(8/03 au 14/03)

6^e réunion du Comité de Coordination pour le Développement de la Statistique en Afrique
9^e session de la Conférence des planificateurs, statisticiens et spécialistes africains de la population et de l'information

Paris, Bruxelles

(23/03 au 30/03)

Examen des modalités d'une contribution de l'Union Européenne au financement des activités d'AFRISTAT

N'Djaména

(16/04 au 20/04)

Réunion des Ministres de l'Economie et des Finances des pays membres de la Zone Franc
1^{ère} Réunion du Conseil des Ministres d'AFRISTAT

Luxembourg, Paris

(13/05 au 15/05)

Préparation du projet PROSMIC
Préparation du séminaire sur le secteur informel

Ouagadougou

(21/09 au 28/09)

Réunion des Comités Nationaux de Politique Economique (CNPE) des Etats membres de l'UEMOA

Paris, Berne

(05/09 au 14/09)

Préparation du séminaire sur le secteur informel
Réunion des assistants techniques français du secteur Statistique
Réunion du Groupe de travail " Politique sociale et pauvreté " du Programme Spécial pour l'Afrique

M. Alain BRILLEAU

Antananarivo (9 au 19/01)

Appui à l'INS pour la mise en place d'un indice des prix

Abidjan (18/03 au 22/03)

Projet prix UEMOA (mission de suivi)

Dakar (06/05 au 10/05)

Projet prix UEMOA (mission de suivi)

Lomé (20/05 au 24/05)

Projet prix UEMOA (mission de suivi)

Luxembourg, Paris

(28/05 au 4/06)

Réunion sur le développement du logiciel CHAPO
Projet prix UEMOA (réunion de coordination)

Abidjan (10/06 au 14/06)

Projet prix UEMOA (mission de suivi)

Niamey (24/06 au 29/06)

Projet prix UEMOA (mission de suivi)

Programmes des réunions et séminaires

Réunions institutionnelles d'AFRISTAT

Janvier 1997

Première réunion du Conseil Scientifique

Février 1997

Deuxième réunion du Comité de Direction

Avril 1997

Deuxième réunion du Conseil des Ministres

Séminaires

7 au 18 octobre 1996 à Bamako,

dans les locaux d'AFRISTAT

Séminaire de traitement de l'enquête sur les dépenses des ménages dans le cadre du projet Prix UEMOA.

10 au 14 mars 1997 à Bamako

Séminaire sur les statistiques du secteur informel en Afrique Subsaharienne.

AFRISTAT recrute son DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT et un EXPERT EN COMPTABILITÉ NATIONALE

Le **Directeur Général Adjoint** est nommé pour une période de 4 ans par le Conseil des Ministres sur proposition du Comité de Direction.

Il assiste le Directeur Général et assume les fonctions d'un expert dans les domaines de l'organisation et du management des systèmes statistiques nationaux. Il est chargé de coordonner les actions de formation permanente dans les domaines de compétence des autres experts.

L'**expert en comptabilité nationale** est recruté pour une durée de 2 ans renouvelable par le Directeur Général après avis émis par le Comité de sélection des experts. Il aura pour tâches d'apporter, à leur demande, son appui aux Instituts Nationaux de Statistique (INS) des Etats membres dans le domaine de la comptabilité nationale et de contribuer à l'implantation du module ERE-TES.

Les candidats à ces deux postes doivent être originaires d'un des Etats membres, être titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur (niveau maîtrise au minimum) en statistique, économie, démographie, mathématique ou dans une discipline connexe et avoir une expérience professionnelle d'au moins 5 ans de préférence en Afrique.

Les dossiers de candidatures doivent être adressés avant le 15 novembre 1996 à :

Monsieur le Directeur Général d'AFRISTAT
BP E 1600
Bamako (MALI)
Téléphone (223) 23 55 00 et (223) 23 55 80
Fax (223) 22 11 40

et comprendre les pièces suivantes :

- un acte de candidature manuscrit à l'emploi à pouvoir ;
- un curriculum vitae auquel sont joints les certificats de travail correspondants ;
- un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu ;
- un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- un certificat médical, attestant que le (la) candidat(e) est apte à l'emploi postulé ;
- les copies certifiées conformes des titres et diplômes ;
- les références de trois (3) personnes autres que les employeurs antérieurs, qui connaissent le (la) candidat(e) et qui pourraient éventuellement être consultées pour avis ;
- les références de contact du ou (de la) candidat(e) : adresse postale, téléphone, fax, etc...

La lettre d'AFRISTAT peut être obtenue gratuitement sur demande

Directeur de publication : Lamine DIOP
Maquette et impression : IMPRIM COLOR Bamako